

N° de l'OMP :  
N° MINOS :  
N° MINUTE

Telephone  
+  
ceinture  
6 points soulevés

Extrait des minutes du Greffe  
du Tribunal d'Instance de LENS

Jurisdiction de Proximité de Lens  
1ère à 4ème classe

JUGEMENT AU FOND

CONTRADICTOIRE

Audience du MAI DEUX MIL DIX-SEPT à QUATORZE HEURES ainsi  
constituée :

Juge de proximité : M. Patrick WEPPE  
Greffier : Mme Sophie PROCKI adjoint administratif  
assermenté faisant fonction de greffier  
Ministère Public : M. Rudy LEWANDOSKI

Mention minute :  
Délivré le :

A : L'affaire a été renvoyée à ce jour suite à l'audience du 01/03/2017 à 14:00 à la demande  
des parties ;

Copie Exécutoire le :

Le jugement suivant a été rendu :

A :

ENTRE

Le MINISTERE PUBLIC,

Signifié / Notifié le :

D'UNE PART ;

A :

ET

PREVENU

Extrait finance :  
RCP :  
Extrait casier :  
Référence 7 :

Nom :  
Prénoms : Sexe : M  
Date de naissance : 16/05/1990  
Lieu de naissance : BORDJ BOU ARRERIDJ Pays : ALGERIE  
Filiation :  
Demeurant :  
62420 BILLY MONTIGNY  
Sit. Familiale : Nationalité :  
Profession :

Mode de Comparution : non-comparant, représenté avec mandat

Avocat : Maître REGLEY Antoine, avocat au Barreau de Lille

Prévenu de :

1) CIRCULATION AVEC UN VEHICULE A MOTEUR NE DISPOSANT PAS DE GILET  
DE HAUTE VISIBILITE CONFORME(Code Natinf : 26987) avec le véhicule immatriculé  
CG-458-BK

2) CONDUITE, SANS PORT DE LA CEINTURE DE SECURITE, D'UN VEHICULE A  
MOTEUR RECEPTIONNE AVEC CET EQUIPEMENT(Code Natinf : 12929) avec le  
véhicule immatriculé CG-458-BK

3) MAINTIEN EN CIRCULATION D'UN VEHICULE CEDE ET DEJA IMMATICULE  
SANS CERTIFICAT D'IMMATICULATION ETABLI AU NOM DU NOUVEAU  
PROPRIETAIRE(Code Natinf : 7544) avec le véhicule immatriculé BH-065-DF

4) USAGE D'UN TELEPHONE TENU EN MAIN PAR LE CONDUCTEUR D'UN  
VEHICULE EN CIRCULATION(Code Natinf : 23800) avec le véhicule immatriculé BH-  
065-DF

D'AUTRE PART ;

Attendu qu'au vu des éléments du dossier et des débats, la juridiction constate l'action publique éteinte, en raison de la prescription de l'action publique, conformément à l'article 529 du code de procédure pénale, dans la procédure suivie à l'encontre de Monsieur [REDACTED], pour les infractions suivantes :

CIRCULATION AVEC UN VEHICULE A MOTEUR NE DISPOSANT PAS DE GILET DE HAUTE VISIBILITE CONFORME ;

CONDUITE, SANS PORT DE LA CEINTURE DE SECURITE, D'UN VEHICULE A MOTEUR RECEPTIONNE AVEC CET EQUIPEMENT ;

MAINTIEN EN CIRCULATION D'UN VEHICULE CEDE ET DEJA IMMATICULE SANS CERTIFICAT D'IMMATICULATION ETABLI AU NOM DU NOUVEAU PROPRIETAIRE ;

USAGE D'UN TELEPHONE TENU EN MAIN PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE EN CIRCULATION ;

### PAR CES MOTIFS

La Juridiction de Proximité statuant en audience publique, en dernier ressort et par jugement contradictoire à l'encontre de Monsieur [REDACTED] prévenu ;

#### Sur l'action publique

CONSTATE l'action publique éteinte, conformément à l'article 529 du code de procédure pénale, dans la procédure suivie à l'encontre de Monsieur [REDACTED] pour les infractions suivantes :

- CIRCULATION AVEC UN VEHICULE A MOTEUR NE DISPOSANT PAS DE GILET DE HAUTE VISIBILITE CONFORME, en raison de la prescription de l'action publique ;
- CONDUITE, SANS PORT DE LA CEINTURE DE SECURITE, D'UN VEHICULE A MOTEUR RECEPTIONNE AVEC CET EQUIPEMENT, en raison de la prescription de l'action publique ;
- MAINTIEN EN CIRCULATION D'UN VEHICULE CEDE ET DEJA IMMATICULE SANS CERTIFICAT D'IMMATICULATION ETABLI AU NOM DU NOUVEAU PROPRIETAIRE, en raison de la prescription de l'action publique ;
- USAGE D'UN TELEPHONE TENU EN MAIN PAR LE CONDUCTEUR D'UN VEHICULE EN CIRCULATION, en raison de la prescription de l'action publique ;

Ainsi jugé et prononcé en audience publique, les jour, mois et an susdits, par Monsieur Patrick WEPPE, Juge de proximité, assisté de Madame Sophie PROCKI, greffier, présente à l'audience et lors du prononcé du jugement. La présente décision a été signée par le Juge de proximité et le Greffier.

Le Greffier

S. PROCKI

Le Juge de Proximité

P. WEPPE

Pour expédition certifiées conforme  
délivrée

LENS, le 01/06/2017

Le Greffier en Chef,

